



Assemblée des Français de l'Étranger
31^{ème} session
30 septembre-4 octobre 2019

Paris, le 2 octobre 2019

*Résolution de la Commission des Lois, des Règlements
et des Affaires Consulaires*

Résolution : LOI/R.2/10.19

Objet : Campagne de mise à jour et de récupération des adresses électroniques et des numéros de téléphone portable des électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013,

Vu le décret n°2014-290 du 4 mars 2014,

Vu l'arrêté du 18 avril 2014 fixant la liste des bureaux de vote ouverts par les ambassades et les postes consulaires pour l'élection des conseillers consulaires et des délégués consulaires et celle des représentants au Parlement européen,

Considérant

Que la volonté du législateur a été d'instituer le vote par Internet comme un moyen alternatif de voter à distance, en remplacement du vote par correspondance postale,

Qu'un nombre très important d'électeurs n'ont pas indiqué les coordonnées nécessaires à leur éventuelle participation par Internet aux élections des conseillers consulaires,

Demande

Qu'une importante campagne d'information et de récupération des données nécessaires à la participation par Internet aux prochaines élections consulaires soit mise en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix		
Nombre de voix		
Nombre d'abstentions		